

FICHE DONNÉES de SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT

D.MAX-48

Date: 09/03/2010

Révision: 1

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL DE LA PREPARATION: **D.MAX-48**

TYPE DE PRODUIT: Détergent en pâte destiné au lavage de la vaisselle et des verres en machines industrielles.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ: **DETERGENTES DERMALMAX, S.L.**
Camino de la Isabela, 31 Los Hueros
28810 VILLALBILLA MADRID ESPAÑA
Tel: 00 34 91 879 24 05 / 00 34 91 879 26 51
E.Mail: carmenrosaom@cortyfader.com
Web: www.cortyfader.com

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSITION : préparation présentée sous forme de pâte contenant des substances dangereuses :

Nom	CAS N°	Symboles -Phrases	Concentration	N°EINECS
Hydroxyde sodique	1310-73-2	C, R35	15 - 30 %	215-185-5
E.D.T.A.	64-02-8	Xn, R22; Xi R36	15 - 30 %	200-573-9
Hydroxyde potassique	1310-58-3	C, R35; Xn R32	5 - 15 %	215-181-3
N.T.A.	5064-31-3	Xn, R22; Xi, R36	< 5 %	225-768-6
Sel sodique de l'acide Glucoheptonic	31138-65-5	Xi, R36	< 5 %	250-480-2

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif en cas d'ingestion. En contact avec la peau et les yeux ce produit provoque de graves brûlures.

4. PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes au minimum, en maintenant les paupières bien écartées. Consulter l'ophtalmologue.

CONTACT AVEC LA PEAU : enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau les zones irritées pendant 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INGESTION: Nettoyer la cavité buccale avec de l'eau en abondance ; ne pas forcer à vomir. Boire de l'eau abondamment et consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : tous les moyens d'extinction sont appropriés pourvu qu'on contrôle son origine et l'environnement : Mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Eviter que les produits utilisés ne se répandent dans les égouts ou dans les cours d'eau.

MOYENS EXTINCTION À NE PAS UTILISER : aucun connu.
RISQUES D'EXPOSITION : non inflammable.

RISQUES SPECIAUX : éviter d'asperger d'eau directement les récipients de stockage, à cause du risque de projections.

EQUIPEMENTS de PROTECTION : vêtements adaptés, gants et lunettes de sécurité avec protections latérales.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : porter un vêtement de protection approprié (bottes, gants, appareil de protection des yeux/du visage), éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : empêcher l'infiltration du produit dans le sol, les eaux superficielles ou souterraines et les systèmes d'égouts. En cas de grands déversements ou de pollution des fleuves et égouts, informer les autorités compétentes conformément aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : ramasser le maximum de produit possible avec un absorbant inerte (sable, terre, sépiolite) pour son traitement postérieur et laver la surface avec de l'eau en abondance afin d'éliminer les résidus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : utiliser conformément aux indications de l'étiquette ou de la fiche technique, suivre les mesures de protection citées au point 8.

STOCKAGE : pas de mesure spéciale nécessaire. Néanmoins, il est recommandé d'éviter des températures de stockage extrêmes. Conserver le produit bien fermé et dans le récipient d'origine.

USAGES SPÉCIFIQUES : réservé à l'usage professionnel.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

METHODES GENERALES DE PROTECTION ET D'HYGIENE :
observer toutes les précautions nécessaires dans le maniement des produits chimiques.

YEUX : lunettes de sécurité avec protections latérales.

CUTANÉES : éviter tout contact avec le produit, utiliser des gants en PVC ou néoprène, des bottes, un tablier, etc.

ORALES : éviter d'avaler.

HYGIENE INDUSTRIELLE : enlever les vêtements contaminés et se laver les mains à la fin de la période de travail. Ni boire ni manger dans les zones de travail.

CONTRÔLES EXPOSITION ENVIRONNEMENT : formation appropriée du personnel afin d'éviter un impact significatif sur l'environnement. Bonnes pratiques environnementales pour réduire les résidus.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT :	pâte
COULEUR :	jaune - ocre
ODEUR:	caractéristique
pH à 20 ° C:	13.5 ± 0.5
DENSITÉ à 20° C:	1.500 ± 0.005g/cm.3
SOLUBILITÉ dans l'EAU:	totalemment soluble
POINT d'ECLAIR:	non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : produit stable dans des conditions normales si stocké correctement.

RÉACTIVITÉ :

- CONDITIONS À ÉVITER : contact avec des produits ammoniacés peut dégager de l'ammoniac.

MATÉRIAUX À ÉVITER : réagit aux acides en dégageant de la chaleur. Éviter le contact avec le chrome, le plomb, l'aluminium, l'étain, le zinc et leurs alliages (bronze, laiton, etc...) que cette pâte peut endommager.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit corrosif pour la peau et les muqueuses. En contact avec les yeux, risque de lésions oculaires graves.

EFFETS DÛS À UNE EXPOSITION :

CONTACT AVEC LES YEUX : ce produit peut provoquer de graves brûlures.

CONTACT AVEC LA PEAU : il provoque de graves brûlures

INGESTION : il provoque des brûlures et peut donner lieu à la destruction des muqueuses de l'appareil digestif.

INFORMATION ADDITIONNELLE : la gravité des lésions et le diagnostic de l'intoxication dépendent de la concentration et de la durée de l'exposition.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Eviter toute contamination à grande échelle du sol et de l'eau.

Si le produit a pénétré dans un cours d'eau ou le réseau d'égouts, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, prévenir les autorités locales.

Le produit ne doit pas être versé dans le réseau d'écoulement général sans un traitement préalable de neutralisation avec un acide dilué.

Mobilité : le produit présente une haute solubilité et mobilité dans l'eau. Alcalinise les écosystèmes.

Persistence et dégradabilité : la biodégradabilité du nitrilotriacetate trisodique après 20 jours est de 83 %. L'hydroxyde de sodium est facilement biodégradable, par dégradabilité abiotique.

Potentiel de bioaccumulation : le produit ne présente aucun phénomène de bioaccumulation.

Autres effets nocifs : les effets observés sont associés aux propriétés alcalines du produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

De petites quantités de produit peuvent être neutralisées à l'avance avec un acide dilué.

La méthode d'élimination finale sera effectuée en accord avec la norme locale en vigueur.

En l'absence d'une telle législation, consulter les autorités locales.

Élimination des emballages vides : bien vider les emballages avant d'être éliminés et traités conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

ADR/RID: Classe: 8, GE: III

Étiquette de dangerosité: corrosif

Panneaux oranges. 80

UN 1759

Nom approprié pour le transport: Solide Corrosif N.E.P. (Contient de l'hydroxyde sodique, Sel sodique de l'acide glucoheptonic, tétrasodium étilendiaminotetraacétate)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION : C

PICTOGRAMME : corrosif



PHRASES DE RISQUE: R

R22 : nocif en cas d'ingestion

R35 : provoque de graves brûlures.

PRASES DE SÉCURITÉ: S

Ne pas ingérer.

S1/S2 : conserver sous clef et ne pas laisser à la portée des enfants.

S24/25 : éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26 : en cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et prévenir le médecin.

S28 : en cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S36/37/39 : utiliser des vêtements et des gants adaptés et des protections pour les yeux et le visage.

S45 : en cas d'accident ou de malaise, prévenir immédiatement un médecin (si cela est possible lui montrer l'étiquette).

S46 : en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Classification conformément à la Directive Européenne de Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Applications : détergent alcalin en pâte pour machines à laver la vaisselle (pour tout type d'eau).

A NOTER: cette fiche a été réalisée à partir d'éléments que nous jugeons exacts, sur la base des informations que nous a procurées notre fournisseur de matières premières.

Nous ne pouvons pas garantir que ces informations soient suffisantes ou correctes dans leur application et dans tous les cas.